



## Désignation

**Créer son école**, association à but non lucratif est un organisme de formation professionnelle, représenté par Anne COFFINIER, sa présidente :

- numéro de SIRET : 490 233 871 0030
- numéro de déclaration d'activité auprès de la DREETS (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités - ex DIRECCTE) : 11 75 52565 75
- siège social : 29 allée des Bocages 78110 Le Vésinet

## Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par l'association **Créer son école** pour le compte d'un stagiaire. Toute commande de formation auprès de l'association **Créer son école** implique l'acceptation sans réserve du stagiaire des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du stagiaire, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

## Devis et attestation de suivi

Pour chaque formation, l'association **Créer son école** s'engage à fournir un devis au stagiaire s'il en fait la demande. C'est la signature de la convention ou du contrat (à titre personnel) qui vaut validation du devis. A la demande du stagiaire, une attestation de suivi de formation peut lui être fournie.

## Prix et modalités de paiement

Le règlement se fait après signature par le stagiaire de la convention ou du contrat de formation et avant le début de la formation

Les prix des formations sont indiqués en euros TTC.

Pour les formations longues et de moyenne durée (plusieurs journées ou une journée), le règlement peut s'effectuer, au choix :

- en une seule fois par virement ou par chèque à l'ordre de "**Créer son école**"
- en quatre fois sans frais, en mettant en place des virements mensuels échelonnés, le premier étant à verser dès l'inscription

Pour les formations courtes (moins d'une journée), le règlement s'effectue en une seule fois par virement ou par chèque à l'ordre de "**Créer son école**".

## Prise en charge

Il n'y a pas de subrogation. Si le stagiaire peut bénéficier d'un financement par un opérateur de compétences (OPCO), il doit d'abord régler l'intégralité des frais de formation en une seule fois pour obtenir une facture et effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. Tout refus de prise en charge ultérieur ne pourra constituer un cas de force majeure qui justifierait le non-règlement des frais de formation.

## Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

L'annulation d'une séance de formation par le stagiaire est possible, à condition de le faire au moins 7 jours calendaires avant le jour et l'heure prévus. En fonction de la formation suivie, des frais peuvent rester dus. Se référer à la convention de formation. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse [formation@creer-son-ecole.com](mailto:formation@creer-son-ecole.com).

## Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

## Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de l'association **Créer son école**. Le stagiaire s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

## Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le stagiaire à l'association **Créer son école** sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

## Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre l'association **Créer son école** et le stagiaire, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. A défaut, l'affaire sera portée devant le tribunal de Paris, qui sera seul compétent pour régler le litige.